



Government of Canada
Permanent Mission of Canada
to the United Nations

Gouvernement du Canada
Mission permanente du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note no. 6579

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies présente ses compliments à la Commission du droit international et accuse réception de la demande faite aux États et à la société civile de présenter des observations sur les projets d'articles adoptés à la première lecture du projet de convention sur les crimes contre l'humanité.

Le Canada accueille favorablement les travaux de la Commission sur la prévention des crimes contre l'humanité et apprécie le leadership dont a fait preuve le rapporteur spécial Sean Murphy dans ce domaine. En tant qu'État Partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Canada appuie activement les efforts visant à demander des comptes aux principaux responsables de crimes internationaux graves, y compris les crimes contre l'humanité. Le Canada examine actuellement le projet de convention et consulte des intervenants, notamment sur la question de savoir si le projet de convention traite des aspects des crimes contre l'humanité qui ne sont pas suffisamment couverts par la législation existante, notamment par la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*.

Le principal objectif du Canada à cette étape est de faire connaître à la Commission les préoccupations que suscite la définition de l'égalité entre les sexes énoncée dans le projet de convention. Bien que nous reconnaissons que cette définition est directement tirée du Statut de Rome, nous tenons à porter à l'attention de la Commission que la compréhension de la communauté internationale a évolué depuis lors.

La définition proposée lie le concept de genre à celui de sexe. Cela soulève de sérieuses préoccupations d'ordre juridique et politique. D'une manière générale, le terme « sexe » a été utilisé pour désigner des attributs biologiques, tandis que le terme « genre » désigne les constructions sociales que sont les rôles, les comportements, les expressions et les identités des filles, des femmes, des garçons, des hommes et des personnes de diverses identités de genre. Le Canada considère que la définition du Statut de Rome est inexacte et trop peu inclusive. Comme il n'existe actuellement aucune définition commune convenue par les États, le Canada recommande respectueusement de ne pas inclure de définition du genre.

Le projet de convention soulève un certain nombre d'autres questions qui nécessiteront un examen plus détaillé de la part du gouvernement du Canada; à ce titre, nous pourrions soumettre d'autres commentaires à la Commission à mesure que le processus progressera.

La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies saisit l'occasion pour renouveler à la Commission du droit international l'assurance de sa très haute considération.

NEW YORK, le 30 novembre 2018